

Rennes, mercredi 8 mars 2017,

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

En Bretagne, plus de 53% des postiers sont des femmes

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Le Groupe La Poste rappelle son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En Bretagne, le taux de féminisation du Groupe est de 53,42%.

Depuis plusieurs années, La Poste favorise la mixité et l'accès des femmes et des hommes à tous les métiers et à tous les niveaux de l'entreprise.

Au niveau national :

- Le taux de féminisation à La Poste est de 52 %.
- La présence des femmes dans l'encadrement progresse chaque année et atteint 48 % (47 % en 2015)
- 54 % des promotions ont concerné des postières en 2016.
- Le Comité exécutif du groupe compte 30 % de femmes.

Ces chiffres placent Le Groupe en tête des entreprises publiques et largement au-dessus de la moyenne des entreprises françaises.

Chaque année, une enveloppe est réservée à des mesures de rééquilibrage des salaires des femmes. Grâce à cette politique, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes salariés ont été ramenés à 0,2 %.

Articulation vie professionnelle – vie personnelle

Le Groupe mène un travail important pour améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, favoriser les conditions de travail des postières et des postiers et les parcours des femmes qui sont le plus souvent en charge des responsabilités familiales.

- Le travail à temps partiel choisi : les managers doivent chercher à accorder l'aménagement demandé, les objectifs annuels doivent être aménagés, la rémunération ne peut être impactée au-delà de la quotité de travail et l'accès à la formation est garanti.
- Les aidants familiaux : un guichet d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation a été mis en place pour accompagner les aidants familiaux postiers. Un diagnostic est établi et des solutions et des conseils sont proposés en fonction de la situation personnelle, matérielle et géographique de l'aidant et de l'aidé.
- Les parents d'enfants handicapés : La Poste prend en compte leurs contraintes particulières par des facilités spécifiques d'absence, des priorités de congés et des mesures d'aide pour les vacances.
- Les familles monoparentales : si un postier élevant seul ses enfants doit assister à une formation qui nécessite un déplacement avec nuit(s) sur place, La Poste prend en charge les frais de garde de nuit de ses enfants.

Afin de faciliter à tous l'accès à l'information, La Poste diffuse un guide de la parentalité et un guide des aidants qui reprennent toutes les mesures proposées aux postiers.



Lutte contre le sexisme

La Poste lutte contre le sexisme et les stéréotypes dans les équipes de travail à tous les niveaux de l'entreprise. Une campagne de communication est déployée dans les équipes de direction et les établissements afin d'interpeller et de sensibiliser les postiers sur la différence et le respect de chacun. Des affiches et des silhouettes anonymes à taille humaine sont installées sur le lieu de travail. Elles mettent en avant des propos sexistes fictifs mais susceptibles de faire écho à des situations réelles sur les thèmes du machisme et du respect du management féminin.

Lutte contre les violences

La Poste a mis en place des mesures d'accompagnement pour les victimes de violences familiales ou au travail. Ces personnes bénéficient d'un soutien personnalisé par les assistants sociaux de La Poste et de mesures pour faciliter la vie quotidienne et la vie au travail : priorité de logement, mobilité géographique facilitée, accompagnement dans les démarches, protocole en cas de présomption de harcèlement, prise en charge des frais d'avocat en cas de violence de la part de clients.

Contact presse :

Allan KACI
Attaché de presse
Groupe La Poste - Bretagne
06 32 63 09 99
@LGLPpressBZH